



cerexagri

 United Phosphorus Ltd

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT :

CUPROFIX 30

Page :1/5

N°: 062-03

Version : 4.01

Date : 31/07/2007

Annule et remplace : 13/06/2003

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT & DE LA SOCIETE

NOM COMMERCIAL	CUPROFIX 30
TYPE DE PRODUIT ET USAGE	FONGICIDE
RESPONSABLE DE LA MISE SUR LE MARCHE	Cerexagri s.a.s. 1, rue des Frères Lumière, BP9, 78373 PLAISIR Cedex (France) TEL.(33)1.30.81.73.00 -FAX (33)1.30.81.72.50
N° DE TELEPHONE D'APPEL D'URGENCE (*)	CARECHEM24 INTERNATIONAL : +44 208 762 8322

2 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

IDENTIFICATION DE LA PREPARATION

Type de formulation	WP - poudre mouillable
Matière(s) active(s)	BOUILLIE BORDELAISE (Cuivre métal 12%) MANCOZEB (30%)
Numéro CAS	8011-63-0 8018-01-7
Numéro EINECS	Non disponible 261-043-0
Classification CE	BOUILLIE BORDELAISE : N, Xn ; R20, R41, R50/53 (Classement proposé dans le dossier européen - liste 3A) MANCOZEBE : Xi ; R37, R43 (Dir. 67/548/CEE 21ème ATP) N; R50-53

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

PRINCIPAUX DANGERS

Effets dangereux pour la santé	Irritant pour les voies respiratoires. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Effets dangereux pour l'environnement	Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4 PREMIERS SECOURS

INHALATION	Amener la victime à l'air libre.
CONTACT AVEC LA PEAU	Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.
CONTACT AVEC LES YEUX	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un spécialiste.
INGESTION	En cas de troubles, consulter un médecin.
INSTRUCTIONS POUR LE MEDECIN	Traiter symptomatiquement, pas d'antidote spécifique.

Cerexagri s.a.s.

Quick-FDS [16006-34723-18775-014174] - 2011-10-27 - 09:38:43

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT :

CUPROFIX 30

Page :2/5

N°: 062-03

Version : 4.01

Date : 31/07/2007

Annule et remplace : 13/06/2003

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Non combustible. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

6 MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES Eviter le contact avec la peau et les yeux.
PRECAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT Arrêter la fuite éventuelle.
Ne pas jeter dans les eaux naturelles ni les égouts.
METHODES DE NETTOYAGE Récupérer le produit par balayage ou aspiration sans faire de poussières.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

MESURES TECHNIQUES DE PROTECTION Porter un masque anti-poussière approprié.
MANIPULATION Eviter la formation ou la diffusion de poussières dans l'atmosphère.
STOCKAGE Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Conserver le récipient bien fermé.
Conserver dans un endroit sec.
Conserver à l'abri de la chaleur.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

MESURES TECHNIQUES Prévoir un renouvellement d'air et/ou une aspiration suffisante dans les ateliers.
PARAMETRES DE CONTROLE
Valeurs limites d'exposition VME (poussières) = 10 mg/m3
PROTECTION INDIVIDUELLE
Protection respiratoire Porter un masque anti-poussières approprié.
Protection de la peau Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
Protection des yeux Porter un appareil de protection des yeux et du visage.
MESURES D'HYGIENE Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Changer de vêtements dès qu'ils sont imprégnés de produit.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ETAT PHYSIQUE A 20°C Solide
Poudre
COULEUR Bleu
MASSE VOLUMIQUE APPARENTE 400 - 650 kg/m3
PRESSION DE VAPEUR Négligeable.
POINT D'ECLAIR Non applicable
SOLUBILITE DANS L'EAU Dispersible
SOLUBILITE DANS LES SOLVANTS Insoluble dans la plupart des solvants organiques.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT :

CUPROFIX 30

Page :3/5

N°: 062-03

Version : 4.01

Date : 31/07/2007

Annule et remplace : 13/06/2003

pH dans l'eau distillée

6.5 - 8 (dispersion à 1%)

10 STABILITE ET REACTIVITE

PRODUITS INCOMPATIBLES

Acides forts

PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX

Décomposition thermique en produits inflammables et toxiques.

Sulfure de carbone

Sulfure d'hydrogène

Oxydes de soufre

Oxydes d'azote

Oxydes de carbone

REACTIONS DANGEREUSES

Aucune dans des conditions normales.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUE

Données issues d'études réalisées sur une formulation CUIVRE METAL + MANCOZEBE - 12 + 30% WG.

Ingestion

DL50/Voie orale/rat > 2000 mg/kg

Contact avec la peau

DL50/Voie cutanée/rat > 2000 mg/kg

EFFETS LOCAUX

Contact avec la peau

Non irritant (lapin)

Contact avec les yeux

Non irritant (lapin)

SENSIBILISATION

Contact avec la peau

Sensibilisant cutané

Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

TOXICITE AQUATIQUE

Toxicité aiguë

Pas de données sur le produit formulé

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

ELIMINATION DES DECHETS

Eliminer le produit dans un centre de collecte et de traitement des déchets chimiques, selon les réglementations locales/nationales en vigueur.

ELIMINATION DES EMBALLAGES

Ne pas réemployer, abandonner ou brûler les emballages vides.

Eliminer les récipients contaminés dans un centre de collecte et de recyclage, selon les réglementations locales/nationales en vigueur.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

RID/ADR

Classe 9 ; Groupe d'emballage III ; Etiquette 9

Désignation de transport terrestre (ADR)

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (MANCOZEBE), 9, UN 3077, III

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT :

CUPROFIX 30

Page :4/5

N°: 062-03

Version : 4.01

Date : 31/07/2007

Annule et remplace : 13/06/2003

Code IMO-IMDG

Classe 9 : étiquette 9 + marque "Polluant marin"

Groupe d'emballage III

Désignation de Transport (IMDG)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(MANCOZEBE), class 9, UN 3077, PG III, MARINE POLLUTANT

OACI/IATA

Classe 9 - groupe d'emb. III - étiquette 9 - Packing instruction 911

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

FRANCE

Homologation n° 8900077 du 01/02/1989

CLASSEMENT SELON DECISION D'HOMOLOGATION DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Symbole(s)

Xi : Irritant

Phrases de risque

R 37/38 :Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R 43 :Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Conseils de prudence

S 2 :Conserver hors de la portée des enfants.

S 8 : Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

S 13 :Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

S 20/21 :Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S 36/37 :Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S 49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

REGLEMENTATION ICPE :

Rubrique 1172 (selon décret n°2005-989 du 10 août 2005)

PROPOSITION DE CLASSEMENT DE CEREXAGRI s.a. SELON LA DIRECTIVE 99/45/UE EN TENANT COMPTE DE LA 29ème ADAPTATION DE LA DIRECTIVE 67/548/UE

Symbole(s)

N : Dangereux pour l'environnement

Xi : Irritant

Phrases de risque

R 37 :Irritant pour les voies respiratoires.

R 43 :Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence

S 2 :Conserver hors de la portée des enfants.

S 13 :Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

S 20/21 :Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S 24 :Eviter le contact avec la peau.

S 26 :En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 36/37 :Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

16 AUTRES INFORMATIONS

DELAI DE RE-RENTREE :

- Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation

- Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la

Cerexagri s.a.s.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT :

CUPROFIX 30

Page :5/5

N°: 062-03

Version : 4.01

Date : 31/07/2007

Annule et remplace : 13/06/2003

Libellé des phrases R

-

pulvérisation et après ventilation des locaux.

- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 36, R 41, R 38, R 34, R 35 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation.

Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

Selon l'avis émis par la Commission d'Etude de la Toxicité en date du 17 décembre 2003, en matière de protection des travailleurs, les délais de ré-entrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés:

R 20 :Nocif par inhalation.

R 41 :Risque de lésions oculaires graves.

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication.

Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné.

Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.

Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit.

Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

-

Les (*) indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Fin du document.

Nombre de pages :5